

« Soutenir une gestion responsable
en accord avec nos convictions et nos valeurs »

COMPTES CONSOLIDÉS

31 décembre 2014



Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap





Sommaire



A. Comptes du siège Fédéral – Exercice clos au 31 décembre 2014	02
A.1. Introduction	02
A.2. Budgets	03
A.2.1. Budget Gestion Développement	03
A.2.2. Budget Vie Associative	04
A.2.3. Budget Prestations	05
A.2.4. Synthèse générale des budgets	06
A.2.5. Charges et produits exceptionnels	07
B. Comptes consolidés de la Fédération des APAJH – Exercice clos au 31 décembre 2014	08
B.1. Comptes annuels	10
B.1.1. Bilan actif	10
B.1.2. Bilan passif	11
B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges	12
B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits	13
B.2. Résultats des établissements et des autres structures	14
B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement	14
B.2.2. Détail des résultats des autres structures	17
B.3 Annexes	18
B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations	18
B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	20
B.3.3. Autres informations et commentaires	23
B.3.4. Notes sur le bilan	24
B.3.4.1. Mouvement de l'actif immobilisé	24
B.3.4.2. Mouvement des amortissements	25
B.3.4.3. États des créances et des dettes au 31 décembre 2014	26
B.3.4.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs	27
B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés	27
B.3.4.6. Tableau de variation des fonds associatifs	28
B.3.4.7. État des réserves	28
B.3.5. Notes sur le compte de résultat	29
B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice	29
B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen	30
B.3.7. Autres informations	31
B.3.7.1. Engagements financiers donnés	31
B.3.7.2. Dettes garanties par des suretés réelles	31
B.3.7.3. Dettes garanties par les collectivités territoriales	31
B.3.7.4. Engagements pris en matière de crédit-bail	31
B.4 Tableau de financement	32
B.5 Rapport du commissaire aux comptes	33

A. Comptes du Siège Fédéral

Exercice clos au 31 décembre 2014



A.1. Introduction

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations,
- de l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé,
- des règlements 2002-10 du CRC relatifs aux amortissements et dépréciations et 2004-16 du CRC relatifs à leur évaluation et comptabilisation.

Présentation par budget

Les comptes du Siège sont présentés, depuis 2013, en 3 budgets, ceci afin de distinguer ce qui relève de la gestion des établissements (anciennement budgets Etablissements nationaux et Recherche, Développement, Qualité), de ce qui relève des autres prestations (anciennement budgets Accompagnement Loisirs et Formation) et de la Vie Associative (anciennement Vie Fédérale).



A.2. Budgets (en €)

A.2.1. Budget Gestion Développement

BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	237 057	290 628	303 441	12 813
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	2 580 528	2 776 588	2 749 743	- 26 844
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	424 991	886 061	815 794	- 70 268
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II +GROUPE III)	3 242 576	3 953 277	3 868 978	- 84 300

	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	2 626 323	3 646 536	3 216 482	- 430 054
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	459 641	301 755	554 383	252 628
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II +GROUPE III)	3 085 964	3 948 291	3 770 865	- 177 427
RESULTAT BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	- 156 612	- 4 986	- 98 113	- 93 127



A.2.2. Budget Vie Associative

BUDGET VIE ASSOCIATIVE	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	752 562	647 752	693 786	46 033
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	1 102 300	983 316	1 214 667	231 351
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	1 760 641	1 661 859	1 384 067	- 277 792
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II +GROUPE III)	3 615 503	3 292 927	3 292 520	- 407

	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	2 789 980	2 908 131	2 669 242	- 238 888
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	14 345	9 942	56 225	46 283
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II +GROUPE III)	2 804 325	2 918 073	2 725 467	- 192 605
RESULTAT BUDGET VIE ASSOCIATIVE	- 811 178	- 374 855	- 567 053	- 192 198

A.2.3. Budget Prestations

BUDGET PRESTATIONS	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	193 785	219 676	228 377	8 701
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	546 122	526 829	639 149	112 320
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	2 841 008	2 924 733	3 087 628	162 894
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II +GROUPE III)	3 580 915	3 671 238	3 955 153	283 915
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 501 844	3 712 541	3 961 979	249 438
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	30 828		20 205	20 205
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II +GROUPE III)	3 532 672	3 712 541	3 982 185	269 644
RESULTAT BUDGET PRESTATIONS	- 48 244	41 303	27 032	- 14 272

A.2.4. Synthèse générale des budgets

TOTAL GÉNÉRAL BUDGET SIÈGE FÉDÉRAL	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	1 183 404	1 158 056	1 225 603	67 547
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	4 228 950	4 286 733	4 603 559	316 827
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	5 026 640	5 472 653	5 287 489	- 185 165
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II +GROUPE III)	10 438 994	10 917 442	11 116 651	199 209

	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	8 918 147	10 267 208	9 847 703	- 419 504
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	504 813	311 697	630 813	319 116
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II +GROUPE III)	9 422 961	10 578 905	10 478 517	- 100 388
RESULTAT BUDGETAIRE 2014	- 1 016 034	- 338 537	- 638 134	- 299 597



A.2.5. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Autres produits exceptionnels	64 818	74 880
Autres charges exceptionnelles		- 898
Versement cotisation transport 2013		- 58 598
Versement cotisation transport 2013 SAL		- 8 325
Honoraires optimisation des coûts	- 370 028	- 327 495
Recettes liées à l'optimisation des coûts	357 023	273 723
Provision pour litiges	- 83 000	- 18 000
Reprise provision pour litiges		79 000
Pertes sur créances contribution établissements	- 74 526	- 64 064
Reprise provision contribution établissements	62 626	71 070
Dotation aux provisions pour charges fiscales	- 67 611	- 69 008
TOTAL GÉNÉRAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	- 110 698	- 47 714
RESULTAT COMPTABLE	- 1 126 732	- 685 848



B. Comptes consolidés de la Fédération des APAJH

Exercice clos au 31 décembre 2014

Les comptes qui vous sont présentés pour l'exercice 2014 intègrent les bilans et comptes de résultats du siège administratif de la Fédération des APAJH – Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 PARIS, des établissements en gestion nationale et des autres biens immobiliers appartenant à la Fédération Nationale.

La liste des établissements en gestion nationale se décline comme suit :

- ESAT : rue de Monétroi – 01800 Charnoz-sur-Ain
- Equipe Mobile : 16 avenue Pablo Picasso – 01000 Bourg en Bresse
- SESSAD Jeunes Autistes : 31 allée du Luxembourg – 01000 Bourg en Bresse
- SAVS : 15 rue des Carronnières – 01800 Meximieux
- SAJ : Place du Lieutenant Giraud – 01800 Meximieux
- EA : 43 rue de Versoix – 01210 Ferney Voltaire
- IME Henri Lafay : 1 rue du docteur Duby – 01000 Bourg en Bresse
- SESSAD de Bourg en Bresse : 31 allée du Luxembourg – 01000 Bourg en Bresse
- SAFEP/SSEFS/SAAAS/SESSAD : 59 rue Voltaire – 02100 Saint-Quentin
- IME « La Maison d'Eloïse » : Route de Verdilly – 02400 Château-Thierry
- IME « La Feuillaume » : Rue Charles Linné – 02100 Saint-Quentin
- ESAT « Saint-Quentin Services » : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque – 02100 Saint-Quentin
- SAVS : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque – 02100 Saint-Quentin
- MAS : 47 bis rue Charles Guérin – 02400 Château-Thierry
- EA « Saint-Quentin Services » : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque – 02100 Saint-Quentin
- FAM/FO : 116 avenue Jean Jaurès – 10100 Romilly sur Seine
- ESAT/EA : « Atelier du Puy du Grand et de la Vézère » - Le Bourg – 19450 Chamboulive Saint Viance
- ESAT/FH : « Stella Matutina » MORTA – 20243 Prunelli Di Fium'Orbu
- SAVS : 47, rue de la Madeleine - 27600 Les Andély
- FH/FO/CAJ : Véxin Services et Ateliers (V.S.A.) 39 rue du Faubourg Cappeville – 2740 Gisors
- FH/SAVS/CAJT : Ateliers et Services de Francheville (ASF) – 27160 Francheville
- FH/CAJT : « La Fosse au Buis » Zone Artisanale RD 830 – 27180 Saint Sébastien de Morsant
- ESAT/EA de l'Eure : 3, Zone d'activités de l'Orme – 27160 Francheville
- ESAT/FH/FO : « Les Charmettes » - 32400 Saint Mont
- Foyer de Vie : Rue des Buissons – 37600 Loches
- ESAT/FH/SAAJ : « Les Grandes Reuilles » - 37600 Bridoré
- SAVS : 21 rue Saint-Antoine – 37600 Loches
- ESAT/FH/SAS : « James Marangé » Chemin de l'Erable – 52320 Froncles
- ESAT/FH/SAS : Route de Lévecourt – 52240 Breuvannes
- Foyer de Vie : Rue de la Gare – 52240 Breuvannes
- MECS : 56 rue de Lieutenant-Colonel Dubois – 52130 Wassy
- MECS : Faubourg du Moulin Rouge – 52200 Langres
- EA Bologne : 37 rue de la Scierie – 52310 Bologne
- EA Perrancey : rue des Roises – 52200 Perrancey
- ESAT/EA : Parc d'Activité Armor Océan – Z.A. de Kerhoas – 56200 Larmor Plage

- FAM de Bailleul : Rue Vivaldi – 60930 Bailleul sur Thérain
- CMPR « Maurice Gantchoula » - 63330 Pionsat
- FAM « Maurice Gantchoula » - 63330 Pionsat
- Maison de Retraite « Résidence le Bosquet » : Chemin du Bascalle – 64160 Morlaas
- SAMSAH de Sorède : 11 rue Saint-Jacques – 66690 Sorède
- ESAT « Les Micocouliers » : rue du Stade – 66690 Sorède
- FH « Le Veinat » : 8 rue du Veinat BP 6 – 66690 Sorède
- SAS : 11 rue Saint Jacques – 66690 Sorède
- Service Vacances : 29 avenue Marcelin Albert – 66000 Perpignan
- CAMPS RAYMOND AGAR – 18 rue Ampère – 69270 Fontaines sur Saône
- CAMPS Décines – 16 rue de Sully – 69150 Décines-Charpieu
- CAMPS du Sud-Ouest Lyonnais – 2A route de Lyon – 69530 Brignais
- SESSAD les 3 Pages – 1254 route de Montmelas – 69400 Gleize
- SESSAD S'CALADE – 370 rue Montplaisir – 69400 Villefranche sur Saône
- ESAT « Hors Murs » - 12 rue Louis Maynard – 69100 Villeurbanne
- Centre d'Accueil de Jour (Le Pré Vert) – 50 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
- Foyer d'Hébergement – Belleville – 2 rue du Presbytère – 69220 Belleville
- Centre d'Accueil de Jour (Belleville) - 2 rue du Presbytère – 69220 Belleville
- Foyer de Vie le Pré Vert - 50 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
- FAM le Pré Vert - 50 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
- Foyer de Vie – Belleville - 2 rue du Presbytère – 69220 Belleville
- ESAT : Rue Paul Sabatier – 71530 Crissey
- SAVS/SAJ : 22 bis Paul Eluard BP 236 – 71106 Chalon sur Saône
- IME/SESSAD : 25 avenue de Surville – 77130 Montereau
- IME/SESSAD « La tour » : Place de l'Hôtel de Ville – 77510 Rebais
- CMPP/SESSAD « Henri Wallon » : 181 rue Jean Jaurès – 80000 Amiens
- SAPAD : 181 rue Jean Jaurès – 80000 Amiens
- CREDA Ecole Intégrée : BP 037 – 80081 Amiens cedex 2
- ESAT/FOT/FH/SAVS/Atelier Braconnac et les Ormes : Jonquières – 81440 Lautrec
- FAM/FOT « Domaine de Constance » : 81230 Lacaune
- IME/ITEP/SESSAD « La Tignarié » : 81292 Labruguière
- SAVS l'Echelle/SAMSAH l'Echelle : 9 rue Léonard de Vinci – 81000 Albi
- FAM d'Aubignan : 736 Avenue Joseph Roumanille - 84810 Aubignan
- ESAT/FH/SAS/SVA/SAMSAH : 67 rue Carnot – 89100 Sens
- EA : ZI les Manteaux – 89330 Saint Julien du Sault
- IME : 39 Boulevard du Mail – 89100 Sens
- IME : 5 rue Tallot – 89113 Guerchy
- SESSAD YONNE NORD : 39, Boulevard du Mail – 89100 Sens
- IME – ITEP de Theil Sur Vanne : 22, rue de la Grève – 89320 Theil Sur Vanne
- SAFEP/SAAAS « SIAM 92 » : 14 Avenue du Général de Gaulle – 92150 Suresnes
- ESAT : « Jacques Monod » : 113 rue Pascal – 92160 Antony
- Siège administratif de la Fédération des APAJH : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 PARIS
- ESAT/EA : 51 rue Camille Pelletan – 92300 Levallois
- SESSAD « LA PASSERELLE » : 4 allée des Coquelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger
- IEM « LA PASSERELLE » : 4 allée des Coquelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger
- ESAT « Georges Lapierre » : 31/33 Avenue des Châtaigniers ZAD des Châtaigniers II – 95150 Taverny
- SAS/FH « Georges Lapierre » : 109 rue de Montmorency – 95150 Taverny
- SCI Saint-Leu-la-Forêt : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris
- SCI Menucourt : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris



B.1. Comptes annuels (en €)

B.1.1. Bilan actif

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2014			Exercice N-1 clos le 31/12/2013
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	64 363	16 045	48 318	43 057
Autres	897 008	655 278	241 731	218 332
immobilisations incorporelles en cours	13 265		13 265	112 646
Immobilisations corporelles (1)				
Terrains	3 874 427	641 705	3 232 721	2 850 186
Constructions	132 562 832	50 266 511	82 296 322	84 371 195
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 846 706	16 042 099	3 804 607	3 502 958
Autres	29 086 716	19 930 966	9 155 750	7 219 771
Immobilisations corporelles en cours	3 432 442	847 056	2 585 387	2 244 962
Avances et acomptes	976 535		976 535	936 995
Immobilisations financières (2)	13 648 231	5 087	13 643 144	9 266 630
TOTAL I	204 402 525	88 404 745	115 997 780	110 766 732
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	164 721		164 721	188 423
Autres approvisionnements	214 611		214 611	215 881
En-cours de production (biens et services)	36 449		36 449	27 188
Produits intermédiaires et finis	146 491		146 491	116 151
Marchandises	81 184		81 184	97 287
Avances et acomptes versés sur commandes	314 069		314 069	259 561
Créances				
Redevables, usagers et comptes rattachés	19 026 544	1 770 038	17 256 506	18 895 221
Autres	4 607 720	646 566	3 961 155	4 570 124
Valeurs mobilières de placement	12 168 230		12 168 230	16 170 264
Disponibilités	17 530 235		17 530 235	12 093 902
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	528 623		528 623	512 124
TOTAL III	54 818 878	2 416 604	52 402 274	53 146 126
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	149 312		149 312	
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	259 370 715	90 821 349	168 549 366	163 912 858
(1) Dont immobilisations en jouissance	664 573	464 185	200 388	212 202
(2) Dont à moins d'un an	5 581		5 581	15 344



B.1.2. Bilan passif

PASSIF	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont subventions d'investissements non renouvelables)	11 095 423	10 787 310
Autres Fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association	877 367	837 614
Réserves	42 858 085	48 637 917
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	- 81 625	- 8 115 334
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	- 11 111 172	- 9 982 686
Résultat sous contrôle de tiers financeurs (1)	4 975 788	5 242 532
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 8 879 147	- 7 725 541
Résultat comptable de l'exercice	3 392 111	1 228 813
Subventions d'investissement (renouvelables)	7 026 697	7 981 580
Provisions réglementées	18 454 385	16 906 802
TOTAL I	68 607 911	65 799 007
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 785 787	9 870 193
FONDS DÉDIÉS	1 016 357	1 016 357
TOTAL III	10 802 143	10 886 550
DETTES (2)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	61 491 937	60 345 671
Emprunts et dettes financières divers	336 033	361 040
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	722 785	806 943
Redevables créditeurs	75 754	17 314
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 360 578	5 147 618
Dettes fiscales et sociales (4)	19 023 652	18 600 502
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 043 778	664 324
Autres dettes	944 252	1 077 285
TOTAL IV	88 998 767	87 020 697
COMPTES DE RÉGULARISATION (2)		
Produits constatés d'avance	140 544	206 604
TOTAL V	140 544	206 604
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	168 549 366	163 912 858
(1) Dont résultats des CPOM en cours	1 678 446	1 428 434
(2) Dont à plus d' un an	57 154 488	56 382 269
Dont à moins d'un an	31 984 823	30 845 032
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	109 816	112 047
(4) Dont provisions pour congés à payer chargées	9 092 016	8 525 691



B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges

CHARGES	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 634 090	3 750 386
Variation de stocks	31 097	11 043
Autres achats et charges externes	35 741 245	34 985 965
Impôts, taxes et versements assimilés	8 239 501	7 650 504
Salaires et traitements	82 307 331	80 060 918
Charges sociales	33 841 183	32 672 756
Dotations aux amortissements	8 539 824	8 125 909
Dotations aux provisions	1 506 106	1 429 924
Autres charges (dont cotisations)	344 547	331 859
TOTAL I	174 184 923	169 019 263
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 679	
Intérêts et charges assimilées	2 513 901	2 462 719
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
TOTAL III	2 521 580	2 462 719
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	56 088	11 523
Sur opérations en capital	111 109	140 857
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 225 577	1 844 097
TOTAL IV	2 392 774	1 996 477
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL V	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	179 099 277	173 478 459
Solde créditeur - Excédent	3 392 111	1 228 813
TOTAL GÉNÉRAL	182 491 388 €	174 707 272 €

B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits

PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Chiffre d'affaires	34 268 219	33 476 033
Produits de tarification	114 771 547	109 820 693
SOUS TOTAL A	149 039 766	143 296 726
Production stockée	27 377	3 216
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 187 659	997 648
Reprises sur provisions (et amortissements)	1 778 321	754 481
Transferts de charges	1 620 796	1 369 153
Autres produits	25 787 304	25 687 022
SOUS TOTAL B	30 401 457	28 811 520
TOTAL I (A+B)	179 441 223	172 108 246
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Produits financiers		
Intérêts et Produits assimilés	468 753	415 623
Produits nets sur valeurs mobilières de placement	33 790	20 261
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges	156 991	
Autres produits financiers		
TOTAL III	659 533	435 884
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	141 231	114 814
Sur opérations en capital	1 349 525	1 074 311
Reprises sur provisions et transferts de charges	899 875	708 949
TOTAL IV	2 390 631	1 898 074
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		265 068
TOTAL V		265 068
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV+V)	182 491 388	174 707 272
Solde débiteur - perte		
TOTAL GÉNÉRAL	182 491 388	174 707 272



B.2. Résultats des établissements et des autres structures (en €)

B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2013	RÉSULTATS 2014
ENFANCE			
01	IME HENRY LAFAY BOURG EN BRESSE	- 19 353	- 80 734
01	SESSAD BOURG EN BRESSE	8 799	25 150
01	SESSAD JEUNES AUTISTES	31 232	21 172
02	IME ELOISE CHÂTEAU-THIERRY	60 548	82 334
02	IME LA FEUILLAUME ST QUENTIN	141 623	83 940
02	SESSAD ST QUENTIN	30 224	36 023
02	SAAAS ST QUENTIN	70 737	147 402
02	SAFEP SSEFS ST QUENTIN	414 179	479 790
52	MECS LANGRES	166 484	32 802
52	MECS WASSY	36 423	329 711
69	CAMSP RAYMOND AGAR	-	54 732
69	CAMSP DÉCINES	-	17 497
69	CAMSP DU SUD-OUEST LYONNAIS	-	6 084
69	SESSAD LES 3 PAGES	-	11 947
69	SESSAD S'CALADE	-	- 1 754
77	SESSAD MONTEREAU	- 49 033	36 856
77	IME MONTEREAU	- 49 633	21 147
77	IME LA TOUR REBAIS	29 320	- 284 786
77	SESSAD LA TOUR REBAIS	12 029	- 49 701
80	CMPP AMIENS	3 338	- 5 629
80	CREDA AMIENS	10 617	9 455
80	SAPAD AMIENS	223	- 989
80	SESSAD AMIENS	5 852	27 627
81	IMEPF LABRUGUIÈRE (IME+IMPRO)	82 199	60 638
81	ITEP LABRUGUIÈRE	89 040	117 049
81	SESSAD LABRUGUIÈRE	51 908	38 985
89	IME SENS	- 10 344	75 054
89	IME GUERCHY	- 32 573	9 569
89	ITEP DE THEIL SUR VANNE	198 156	153 258
89	SESSAD YONNE NORD	- 45 019	- 58 632
92	SIAM 92	- 29 996	- 22 915
94	IEM LA PASSERELLE	46 966	353 614
94	SESSAD LA PASSERELLE	214 386	- 81 538
S/Total Enfance		1 468 332	1 645 161



Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2013	RÉSULTATS 2014
--------------	----------------	----------------	----------------

VIE PROFESSIONNELLE
ESAT (structures commerciales)

01	ESAT CHARNOZ	36 105	119 274
02	ESAT ST QUENTIN	244 852	189 833
19	ESAT CHAMBOULIVE ST-VIANCE	37 521	- 34 709
20	ESAT PRUNELLI	16 657	14 469
27	ESAT DE L'EURE	51 505	7 104
32	ESAT ST-MONT	32 397	64 810
37	ESAT BRIDORE	55 856	58 202
52	ESAT BREUVANNES	56 735	117 273
52	ESAT FRONCLES	- 79 272	- 134 428
56	ESAT LARMOR PLAGE	67 230	83 496
66	ESAT SOREDE	- 43 678	- 161 441
69	ESAT VILLEURBANNE	-	- 10 872
71	ESAT CRISSEY	100 257	156 630
81	ESAT BRACONNAC	274 773	532 988
89	ESAT SENS	265 167	214 853
92	ESAT ANTONY	25 448	- 19 156
92	ESAT LEVALLOIS	280 036	2 631
95	ESAT TAVERNY	- 111 367	- 97 376

Entreprises Adaptées

01	ENTREPRISE ADAPTEE FERNEY VOLTAIRE	- 2 016	8 059
02	ENTREPRISE ADAPTEE ST QUENTIN	45 220	54 031
19	ENTREPRISE ADAPTEE CHAMBOULIVE ST-VIANCE	0	0
27	ENTREPRISE ADAPTEE DE L'EURE	- 250 633	33 633
52	ENTREPRISE ADAPTEE BOLOGNE	- 311 614	- 304 622
52	ENTREPRISE ADAPTEE PERRANCEY	7 797	14 147
56	ENTREPRISE ADAPTEE LARMOR PLAGE	2 619	14 514
89	ENTREPRISE ADAPTEE SENS	130 123	205 289
92	ENTREPRISE ADAPTEE LEVALLOIS	836 205	1 283 932

S/Total Vie Professionnelle		1 767 923	2 412 567
------------------------------------	--	------------------	------------------



Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2013	RÉSULTATS 2014
VIE SOCIALE			
01	EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT (AUTISME)	113 197	35 515
01	ESAT SOCIAL CHARNOZ	60 321	73 189
01	SAVS MEXIMIEUX	112 881	120 643
01	SAJ MEXIMIEUX	60 790	29 068
02	SAVS ST QUENTIN	- 7 509	- 6 407
02	ESAT SOCIAL ST QUENTIN	- 12 201	- 53 584
19	ESAT SOCIAL CHAMBOULIVE ST-VIANCE	- 3 009	- 14 399
20	FOYER PRUNELLI	44 935	- 54 578
20	ESAT SOCIAL PRUNELLI	- 50 743	28 252
27	CAJ GISORS	6 152	11 357
27	SAVS GISORS	9 655	2 810
27	FOYER FRANCHEVILLE	- 41 076	- 156 338
27	SAVS FRANCHEVILLE	6 128	7 507
27	FOYER ST SEBASTIEN	- 34 136	- 62 365
27	FOYER HEBERGEMENT GISORS	- 155 562	- 39 426
27	ESAT SOCIAL DE L'EURE	- 54 486	- 31 582
27	CAJT FRANCHEVILLE	2 090	5 285
27	CAJT ST SEBASTIEN	- 2 364	16 831
32	FOYER HEBERGEMENT DE ST-MONT	4 972	- 21 754
32	ESAT SOCIAL ST-MONT	3 713	359
37	ESAT SOCIAL BRIDORE	- 52 092	- 159 529
37	FOYER HEBERGEMENT BRIDORE	- 122 319	- 70 932
37	SAAJ BRIDORE	- 36 755	- 82 292
37	SAVS BRIDORE	- 16 334	- 19 144
52	SAS BREUVANNES	- 17 498	18 947
52	SAS FRONCLES	- 40 395	44 889
52	FOYER HEBERGEMENT BREUVANNES	- 50 774	19 012
52	FOYER HEBERGEMENT FRONCLES	34 353	- 47 641
52	ESAT SOCIAL BREUVANNES	2 443	- 9 164
52	ESAT SOCIAL FRONCLES	4 909	- 16 999
56	ESAT SOCIAL LARMOR-PLAGE	954	24 786
66	SAS SOREDE	- 5 290	15 558
66	FOYER SOREDE	- 6 365	2 671
66	ESAT SOCIAL SOREDE	- 150 996	- 140 394
66	SAMSAH HEBERGEMENT SOREDE	9 930	7 738
66	SAMSAH SOINS SOREDE	- 2 659	30 097
69	ESAT SOCIAL VILLEURBANNE	-	24 457
69	CAJ LE PRE VERT	-	22 502
69	FOYER D'HEBERGEMENT - BELLEVILLE	-	- 447
69	CAJ BELLEVILLE	-	- 125
71	SAJ CHALON SUR SAONE	49 412	35 088
71	SAVS CHALON SUR SAONE	103 394	42 026
71	ESAT SOCIAL CRISSEY	- 16 125	13 527
81	SAVS BRACONNAC	- 38 378	- 13 655
81	FOYER HEBERGEMENT BRACONNAC	- 23 044	- 6 698
81	ESAT SOCIAL BRACONNAC	23 345	28 711
81	SAVS L'ECHELLE	- 147	- 15 289
81	SAMSAH HEBERGEMENT L'ECHELLE	- 5 793	- 9 899
81	SAMSAH SOINS L'ECHELLE	2 790	2 503
89	SAS SENS	30 569	- 11 773
89	FOYER HEBERGEMENT SENS	68 620	95 293
89	ESAT SOCIAL SENS	103 061	81 375
89	SAMSAH HEBERGEMENT SENS	12 595	- 2 713
89	SAMSAH SOINS SENS	74 200	96 286
92	ESAT SOCIAL ANTONY	- 40 340	- 33 582
92	ESAT SOCIAL LEVALLOIS	84 704	48 595
95	SAS TAVERNY	27 111	- 8 918
95	FOYER TAVERNY	30 559	- 132 945
95	ESAT SOCIAL TAVERNY	6 716	- 176 244
S/Total Vie Sociale		108 109	- 413 936

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2013	RÉSULTATS 2014
GRANDE DÉPENDANCE			
02	MAS CHÂTEAU-THIERRY	59 670	174 167
10	FOYER DE VIE ROMILLY	7 087	276 570
10	FAM HEBERGEMENT ROMILLY	62 591	37 810
10	FAM SOINS ROMILLY	34 910	52 336
27	FOYER OCCUPATIONNEL GISORS	- 102 448	- 99 819
32	FOYER DE VIE ST-MONT	33 572	31 070
37	FOYER DE VIE DE LOCHES	70 684	- 27 087
52	FOYER DE VIE BREUVANNES	- 33 385	61 326
60	FAM HEBERGEMENT BAILLEUL SUR THERAINS	3 724	10 348
60	FAM SOINS BAILLEUL SUR THERAINS	- 7 305	30 817
63	FAM HEBERGEMENT PIONSAT	- 41 900	71 813
63	FAM SOINS PIONSAT	- 110 394	- 67 096
63	CMPR PIONSAT	- 454 001	3 391
64	EPHAD MORLAAS (DEPENDANCE)	16 375	16 998
64	EPHAD MORLAAS (HEBERGEMENT)	- 136 513	- 81 291
64	EPHAD MORLAAS (SOINS)	- 141 585	- 154 937
69	FOYER DE VIE LE PRE VERT	-	8 279
69	FAM HEBERGEMENT LE PRE VERT	-	2 628
69	FAM SOINS LE PRE VERT	-	- 4 135
69	FOYER DE VIE - BELLEVILLE	-	5 400
81	FOYER OCCUPATIONNEL BRACONNAC	- 94 544	23 962
81	FAM SOINS LACAUNE	36 390	8 890
81	FAM HEBERGEMENT LACAUNE	- 36 801	26 601
81	FOT LACAUNE	80 877	35 657
84	FAM HEBERGEMENT AUBIGNAN	- 240 750	28 633
84	FAM SOINS AUBIGNAN	- 638	28 246
S/Total Grande dépendance		- 994 384	500 579
TOTAL ÉTABLISSEMENTS		2 349 980	4 144 371

B.2.2. Détail des résultats des autres structures

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2013	RÉSULTATS 2014
75	SCI Menucourt	77 209	105 623
75	SCI Saint Leu	- 8 722	- 14 376
66/81	Structures diverses	2 613	4 934
75	Siège Fédéral	- 1 126 731	- 685 848
TOTAL AUTRES STRUCTURES		- 1 055 631	- 589 666
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION		- 65 536	- 162 593
RÉSULTAT CONSOLIDÉ		1 228 813	3 392 111



B.3 Annexes

B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations

Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2014 sont les suivants :

1. Modification du périmètre de consolidation 2014

L'exercice 2014 est marqué par la reprise en gestion nationale des établissements gérés précédemment par l'APAJH du Rhône, suite au transfert des agréments décidé par les autorités de tarification, avec une prise d'effet au 24 octobre 2014.

Cela représente 14 budgets supplémentaires :

- 3 Centres d'action médico-sociale précoce,
- 2 Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile,
- 1 Etablissement et service d'aide par le travail (soit 2 budgets),
- 2 Foyers de vie,
- 2 Centres d'accueil de jour,
- 1 Foyer d'accueil médicalisé (soit 2 budgets),
- 1 Foyer d'hébergement

Ces établissements entrent ainsi dans le périmètre de consolidation de la Fédération des APAJH, à compter du 24 octobre 2014, et représentent un impact au niveau des fonds propres associatifs de - 951k€.

2. Renouvellement de l'autorisation de frais de siège

La Fédération des APAJH bénéficie d'une autorisation quinquennale de frais de siège social, qui s'inscrit dans le dispositif législatif prévu au VI de l'article L.314-7 du CASF.

Cette autorisation a été renouvelée pour la période 2014-2018 par notification de l'ARS d'Ile-de-France le 2 juillet 2014.

Le taux de frais de siège accordé s'élève à 1,65%, contre 1,39% sur la période 2009-2013.

3. Application du nouveau socle conventionnel de la CCN 51

Des négociations ont été conduites en 2014 avec les partenaires sociaux afin de procéder à la mise en oeuvre concrète du nouveau socle conventionnel de la CCN 1951 suite à l'adhésion du SNALESS à ce texte.

Il a été acté, lors de la réunion de négociation du 18 décembre 2014, d'effectuer les rappels de salaire suivants :

- Rappel de salaire sur les années 2012, 2013 et 2014 correspondant à la mauvaise application de la rénovation de la convention qui a eu lieu le 1er juillet 2003 et pour les salariés encore présents au 31/12/2014 ;
- Pour tous les personnels : rappel de salaire (s'il y a lieu) sur le pourcentage d'ancienneté qui s'applique depuis le 1er novembre 2014 ;
- Pour les personnels cadres : rappel de salaire (s'il y a lieu) sur le complément de technicité qui s'applique depuis le 1er novembre 2014 ;



- Pour les salariés bénéficiant du minimum conventionnel ou du SMIC : rappel de salaire depuis le 1er janvier 2014.

L'ensemble de ces mesures représente une somme de 449k€, inscrite en charges à payer à la clôture de l'exercice 2014. Les montants correspondants ont été versés sur la paye de janvier 2015.

4. Renégociation de la dette financière

Le Conseil d'Administration de la Fédération des APAJH, réuni en séance le 30 janvier 2014, a décidé de procéder à une opération de renégociation d'une partie de la dette financière, en procédant au rachat par la BNP d'emprunts souscrits auprès de la Banque Populaire et du Crédit Mutuel, afin de bénéficier des taux d'intérêts historiquement bas.

Les frais de renégociation engagés dans le cadre de cette opération s'élèvent à 157K€ et font l'objet d'un étalement sur la durée des nouveaux emprunts (cf. montant inscrit à l'actif du bilan en « charges à répartir sur plusieurs exercices » de 149k€ correspondant aux sommes restant à répartir à fin 2014).

5. Reconstruction du CMPR de Pionsat

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir le CMPR (Centre de Médecine Physique et de Réadaptation) de Pionsat a été approuvé par l'ARS d'Auvergne en date du 12 décembre 2014.

Les travaux ont débuté au 1er trimestre 2015, pour un coût total de 14,7M€, en prévision d'une ouverture début 2017.

Plus largement, les négociations avec l'ARS ont permis d'aboutir à la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, sur la période 2014-2016, qui intègre une revalorisation pérenne de la dotation

globale de financement de l'établissement à hauteur de 400k€ dès 2014, et de 300k€ complémentaires à compter de 2015.

6. Publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte-tenu de l'organisation de notre association, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Nous portons également à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice 2014. Ce montant s'élève à 455k€ bruts annuels.

7. Honoraires du commissaire aux comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2014 qui se sont élevés à 136.345 € TTC.



B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du règlement 99-01 du C.R.C relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations.
- Du règlement 2002-10 du C.R.C relatif aux amortissements et dépréciations.
- Du règlement 2004-16 du C.R.C relatif à leur évaluation et comptabilisation.
- De l'avis 2007-05 du C.N.C relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé.

Principales conséquences de l'avis 2007-05 du C.N.C :

Dans les comptes administratifs :

Conformément à l'avis 2007-05, les établissements de la Fédération des APAJH ont appliqué la norme comptable M22 pour l'élaboration de leurs comptes administratifs.

L'application de cet avis implique la comptabilisation dans les établissements de toutes les écritures de provisions indépendamment

de leur financement par le tarificateur. Les principaux postes concernés sont :

- les amortissements relatifs aux immobilisations traitées selon la règle des composants,
- les provisions pour congés à payer,
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Dans les comptes consolidés :

L'application de la norme comptable M22 dès 2009 dans les comptes administratifs a contribué à rapprocher les règles de la comptabilité « médico-sociale » des règles comptables communément appliquées, ce qui a eu pour conséquence de supprimer les principaux écarts entre les comptes administratifs et les comptes consolidés et de simplifier ainsi le processus de clôture des comptes consolidés.

Toutefois, il est à signaler que des écarts persistent à la clôture de l'exercice 2014. Au 31 décembre 2014, l'impact de ces distorsions représente une charge de 163k€.

Cette somme est principalement constituée de la dépréciation de la valeur nette comptable du bâtiment actuel du CMPR de Pionsat. En effet, il convient de constater une dépréciation échelonnée sur la période restant à courir avant le déménagement prévu début 2017, ce qui représente une dotation de 182k€ en 2014.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acqui-

tion, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations au sens de la réglementation sont désormais inscrits en immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale d'un bien est inférieure à sa valeur nette comptable.

b. Amortissements

Pour l'ensemble des immobilisations de la Fédération des APAJH, la règle des composants s'applique dans les comptes des établissements en gestion nationale.

Concernant les biens immeubles, la Fédération des APAJH a retenu les durées d'amortissements suivantes :

Composants	Durée
Gros œuvre	40
Étanchéité, toiture	20
Façade	30
Ascenseur	25
Electricité, Gaz, Chauffage	25
Groupe électrogène	30
Climatisation, désenfumage	20
Câblages techniques	15
Plomberie, canalisations	25
Protection incendie	20
Autres installations techniques	10
Finitions, second œuvre, abords...	10
Autres	10

c. Indemnités de Départ à la Retraite (IDR)

Les modalités de détermination de la provision d'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) ont été établies par un organisme spécialisé qui a réévalué la provision à constituer au 31 décembre 2014 à partir des données salariales 2014.

Les hypothèses retenues ont été ajustées

par rapport à celles retenues l'année précédente, afin d'être en conformité avec la conjoncture actuelle :

- Age du départ à la retraite : 65 ans
- Départ à la retraite : À l'initiative du salarié
- Taux de croissance des salaires : 1,5% (contre 2,5% en 2013)
- Taux d'actualisation : 3,5% (contre 4% en 2013)
- Taux de turn-over : Données INSEE
- Taux de décès : Table TF 00/02
- Taux de charges sociales : 50%

Au 31 décembre 2014, le passif social s'élève à 8 353 354 €.

Pour information, sur la base des hypothèses retenues l'année précédente, le passif social au 31 décembre 2014 se serait élevé à 8 918 387 €.

d. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

e. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

f. Disponibilités et concours bancaires

Les positions des comptes dont les banques gestionnaires font l'objet d'une convention de fusion de comptes avec la Fédération des APAJH sont appréhendées de manière globale.

Ainsi, pour un même compte d'un même établissement financier, au lieu d'indiquer le montant des sous comptes débiteurs à l'actif en disponibilités et le montant des sous comptes créditeurs au passif en concours bancaires, seule la position nette du compte est mentionnée (addition des soldes créditeurs et des soldes débiteurs et comptabilisation à l'actif si le solde est débiteur et au passif si le solde est créditeur).

g. Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, la Fédération des APAJH est impliquée dans diverses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

La Fédération des APAJH constitue une provision chaque fois qu'elle a une obligation résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour la Fédération des APAJH.

La provision pour litiges représente un montant total de 808K€ en 2014, contre 1 111K€ en 2013.

Cette variation s'explique notamment par l'actualisation de la provision concernant les contentieux avec les salariés dans l'Eure relative au temps de travail et aux repos compensateurs, reprise à hauteur de 233k€, suite à plusieurs règlements intervenus en 2014.

On notera également la reprise de la provision relative au litige avec la Caisse d'Epargne, qui s'élève à 228K€.

Le rappel des faits :

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Haute Normandie a octroyé le 20 avril 1998 un prêt de 468.780,73 € au Comité départemental APAJH de l'Eure destiné à l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à Gisors.

La Fédération des APAJH ayant conclu une convention de reprise avec le Comité départemental APAJH de l'Eure, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Haute Normandie a demandé à la Fédération des APAJH d'honorer les échéances de l'emprunt consenti.

Le Tribunal d'instance d'Evreux ayant dans son jugement du 11 septembre 2002 annulé la convention de reprise (jugement confirmé par arrêt du 26 mars 2004 de la Cour d'Appel de Paris), la Fédération des APAJH a refusé d'accéder à la demande de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Haute Normandie puisque l'emprunt souscrit par le Comité APAJH de l'Eure ne la concernait en rien.

La décision :

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre dans son jugement du 11 juillet 2012 a écarté les arguments de la Fédération des APAJH et a condamné cette dernière à payer la somme de 365.660,93 € en principal majorés des intérêts légaux au taux de 8,20% soit un total estimé à 600.000 €.



Une partie de la dette étant déjà comptabilisée dans les comptes de la Fédération au titre du capital restant dû et des intérêts courus (pour un total de 372 342,63 €), la provision au titre de ce litige a été calculée par différence entre le risque total et les sommes déjà comptabilisées soit un écart de 227 657,37 €, montant comptabilisé en provision pour risques et charges sur l'exercice 2012.

La Fédération des APAJH a interjeté appel de cette décision. La Cour d'Appel de Versailles

a rendu un arrêt le 14 novembre 2013 par lequel elle infirme le jugement dans son entier. Sur quoi, la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie s'est pourvue en cassation.

La Cour de Cassation, lors de son audience publique du 5 mars 2015, a rejeté le pourvoi de la Caisse d'Epargne. Celle-ci ne disposant plus d'aucune voie de recours, la provision pour risques et charges est reprise dans son intégralité sur les comptes 2014.

B.3.3. Autres informations et commentaires

a. Valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des placements financiers à la date de clôture est supérieure à la valeur d'acquisition. De ce fait, aucune provision n'est constituée.

Les produits financiers issus des SICAV sont évalués selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

b. Charges et Produits constatés d'avance :

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à **529 K€** et les produits constatés d'avance d'un montant de **141 K€** concernent les activités d'exploitation.

c. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de la manière suivante :

- Intérêts courus sur emprunts : **337 K€**
- Usagers – Avoirs à établir : **58 K€**
- Fournisseurs – Factures non parvenues : **1 279 K€**

- Personnel charges à payer : **6 828 K€**

- Organismes sociaux : **3 316 K€**

- État – Charge à payer : **56 K€**

- Autres charges à payer : **193 K€**

d. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

- Intérêts courus à recevoir : **273 K€**

- Clients : Produits non encore facturés : **1 626 K€**

- Personnel et organismes sociaux : **33 K€**

- Etat – Produits à recevoir : **11 K€**

- Autres produits à recevoir : **1 123 K€**

e. Transferts de charges :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à **1 621 K€** et comprennent principalement les transferts de charges de personnel pour **1 318 K€**.



B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.1. Mouvement de l'actif immobilisé

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Augmentations de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ETABLISSEMENT	46 478		17 885			64 363
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	643 805	75 273	36 281	7 780	149 430	897 008
IMMO. INCORPORELLES EN COURS	112 646		49 867		- 149 248	13 265
TOTAL	802 929	75 273	104 033	7 780	182	974 636
Immobilisations corporelles						
TERRAINS	2 418 942	409 300				2 828 242
AGENCEMENTS TERRAINS	1 021 689		24 496			1 046 185
BATIMENTS	102 212 534	76 054	246 483		1 441 167	103 976 238
AGENCEMENTS BATIMENTS	26 739 052	830 758	1 021 966	42 180	36 998	28 586 594
MATERIEL ET OUTILLAGE	18 533 098	259 453	1 283 509	250 820	21 466	19 846 706
AGENCEMENTS	7 904 002	1 970 519	409 205	7 018	878	10 277 587
MATERIEL DE TRANSPORT	8 672 329	144 143	797 136	281 184		9 332 425
MATERIEL DE BUREAU	3 138 860	392 584	608 788	303 840	17 849	3 854 241
MOBILIER	4 260 424	312 582	115 029	26 733	- 18 031	4 643 271
AUTRES IMMO CORPORELLES	767 511	233 023	3 703	29 816		974 421
IMMO SURTAXE D'APPRENTISSAGE	4 771					4 771
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 244 962	740 529	1 956 423	11 593	- 1 497 879	3 432 442
AVANCES ET ACOMPTES	936 995		42 169		- 2 629	976 535
TOTAL	178 855 170	5 368 946	6 508 909	953 184	- 182	189 779 658
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	126 207	85 198	16 890	7 997		220 298
PRETS	15 344		400	10 163		5 581
AUTRES IMMO. FINANCIERES	9 130 166	21 920	4 604 501	334 235		13 422 352
TOTAL	9 271 717	107 118	4 621 791	352 395		13 648 231
TOTAUX	188 929 816	5 551 336	11 234 733	1 313 359	0	204 402 525

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.2. Mouvement des amortissements

RUBRIQUE	Amortissements début d'exercice	Augmentations de Périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Amortissements fin d'exercice
Amortissements						
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	3 421		12 624			16 045
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	425 473	39 578	136 959	7 712		594 298
TOTAL	428 894	39 578	149 583	7 712		610 343
Immobilisations corporelles						
TERRAINS						
AGENCEMENTS TERRAINS	590 446		51 260			641 705
BATIMENTS	31 425 403	76 054	3 749 093			35 250 550
AGENCEMENTS BATIMENTS	13 148 724	384 325	1 443 585	42 180		14 934 454
MATERIEL ET OUTILLAGE	15 030 140	221 668	1 040 066	249 775		16 042 099
AGENCEMENTS	4 539 874	378 750	493 716	7 018		5 405 322
MATERIEL DE TRANSPORT	6 395 248	115 707	777 771	276 623		7 012 103
MATERIEL DE BUREAU	2 549 746	267 607	318 547	298 654	254	2 837 502
MOBILIER	3 051 229	200 188	243 166	26 216	- 254	3 468 112
AUTRES IMMO CORPORELLES	957 833		36 914	30 333		964 413
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	34 196		3 486			37 681
IMMO SUR SUBVENTION		203 226	2 607			205 833
TOTAL	77 722 839	1 847 524	8 160 210	930 799		86 799 774
Dépréciation						
Immobilisations incorporelles						
FONDS DE COMMERCE			60 980			60 980
TOTAL			60 980			60 980
Immobilisations corporelles						
AGENCEMENTS BATIMENTS	6 263		75 243			81 507
IMMOBILISATIONS EN COURS		740 529	106 527			847 056
TOTAL	6 263	740 529	181 770			928 562
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	1 473					1 473
PRETS						
AUTRES IMMO. FINANCIERES	3 614					3 614
TOTAL	5 087					5 087
TOTAUX	78 163 083	2 627 631	8 552 543	938 511		88 404 745

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.3. États des créances et des dettes au 31 décembre 2014

CRÉANCES	MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	223 412		223 412
Prêts ⁽¹⁾	5 581	5 581	
Autres immobilisations financières	13 414 152		13 414 152
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Redevables et comptes rattachés	17 256 506	17 256 506	
Autres créances	3 961 155	3 961 155	
Charges constatées d'avance	528 623	528 623	
TOTAL	35 389 427	21 751 864	13 637 563
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice	9 763		

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		1 AN AU PLUS	1 ANS A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissements de crédits ⁽¹⁾	61 491 937	4 656 335	15 514 818	41 320 784
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	336 033	17 147	70 886	248 000
Fournisseurs et comptes rattachés	6 159 117	6 159 117		
Dettes fiscales et sociales	19 023 652	19 023 652		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 043 778	1 043 778		
Autres dettes	944 252	944 252		
Produits constatés d'avance	140 544	140 544		
TOTAL	89 139 311	31 984 823	15 585 704	41 568 784
(1) Montant :				
- Emprunts souscrits en 2014	10 846 260			
- Entrée de périmètre	1 823 166			
- Remboursements de l'exercice	11 553 905			
- Concours bancaires	109 816			



B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs

NATURE	Montant en début d'exercice	Augmentations de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Dons et legs	1 448 002	684	1 800			1 450 486
Subventions d'investissement non renouvelables	8 597 931	256 877	356		90 597	8 945 761
Subventions d'équipement	7 981 580	48 729	65 488	955 636	- 113 465	7 026 697

B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés

RUBRIQUE	Montant en début d'exercice	Augmentations de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées						
COUVERTURE DU BFR	1 840 860	50 731			- 28 749	1 862 843
RESERVE DE TRESORERIE						
AUTRES PROV. REGLEMENTEES & AMORT. DEROG.	13 671 264	230 997	2 108 434	888 508	- 15 543	15 106 644
DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF	1 394 677	54 804	35 417			1 484 899
TOTAL	16 906 802	336 533	2 143 851	888 508	- 44 293	18 454 385
Provisions pour risques et charges						
PROVISIONS POUR LITIGES	1 111 757	37 000	334 000	674 865		807 892
PROV. POUR CHARGES FISCALES	415 764		69 008			484 772
AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	249 476	7 417	87 111	204 235		139 769
PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE	8 093 195	560 396	379 484	679 721		8 353 354
TOTAL	9 870 193	604 812	869 603	1 558 821		9 785 787
Fonds dédiés	1 016 357					1 016 357
Provisions pour dépréciation						
STOCKS ET EN COURS						
CREANCES	1 897 985	32 608	705 511	219 500		2 416 604
TOTAL	1 897 985	32 608	705 511	219 500		2 416 604
TOTAUX	29 691 336	973 954	3 718 964	2 666 829	- 44 293	31 673 132

Les fonds dédiés pour 1 016 357 € enregistrent principalement des fonds dédiés RTT. Faute de précisions données par les autorités de tarification et de contrôle sur leur réallocation, ces crédits n'ont pas connu de variation sur l'exercice.



B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.6. Tableau de variation des fonds associatifs

	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Report à nouveau au 01/01/14			65 799 007
Variation du périmètre de consolidation		950 557	- 950 557
Subventions d'investissement non renouvelables	2 155		2 155
Subventions d'investissement virées au résultat	65 488	955 636	- 890 148
Résultat comptable 2014	3 392 111		3 392 111
Provision pour réserves de trésorerie (BFR) nouvelles			
Provisions pour renouvellement des immobilisations	1 376 155	226 797	1 149 358
Provisions pour amortissements dérogatoires		402 298	- 402 298
Provisions pour différence sur réalisation d'actifs	35 417		35 417
Provisions réglementées (Crédits non reconductibles)	473 263	127 987	345 276
Autres provisions réglementées	259 016	131 426	127 590
TOTAUX	5 603 604	2 794 700	2 808 904
SOLDE AU 31/12/14			68 607 911

B.3.4.7. État des réserves

NATURE	MONTANT AU 31/12/2014
Réserves des structures en gestion propre	17 156 259
Réserves des structures en gestion contrôlée	25 701 826
Excédents affectés à l'investissement	12 442 103
Excédents affectés à la couverture du BFR	3 766 103
Réserves de compensation	6 284 914
Excédents affectés à la couverture des amortissements	452 669
Autres réserves	2 756 037
TOTAL	42 858 085

B.3.5. Notes sur le compte de résultat (en €)

B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RÉSULTAT	RÉSULTATS NETS (soldes)	DÉFICITS	EXCEDENTS
Résultat activités encadrées (structures sociales)	1 731 803	- 2 402 858	4 134 661
Résultat gestion propre (structures commerciales)	2 412 567	- 781 482	3 194 049
Résultat Siège	- 685 848	- 685 848	
Résultats administratifs des établissements	3 458 522		
Retraitements de consolidation	- 162 593		
Total après retraitements de consolidation	3 295 929		
Résultats SCI et autres structures	96 182		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3 392 111		

NATURE DES ACTIVITÉS	MONTANT
PRODUITS DE TARIFICATION GESTION CONTRÔLÉE	114 771 547
CHIFFRE D'AFFAIRES	34 268 219
TOTAL	149 039 766

B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen

Contrats	Effectif moyen en ETP 2013 Inscrits	Effectif moyen en ETP 2014 Inscrits
Contrats à Durée Indéterminée	1 786	1 917
Contrats à Durée Déterminée	187	196
Travailleurs en situation de handicap	1 982	1 991
Détachés des Ministères	25	29
Contrats d'aide à l'emploi	17	23
Contrats de Qualification	22	32
TOTAL	4 019	4 187

Contrats	Effectif moyen en ETP 2013 Non Inscrits	Effectif moyen en ETP 2014 Non Inscrits
Résidents	876	919
Travailleurs en situation de handicap stagiaires	4	5
Stagiaires des Écoles	11	9
TOTAL	891	933

La Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie ouvre, pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.

Conformément à l'avis CU n°2004-F du 13/10/04, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouvert au titre du DIF, au 31 décembre 2014 est de 227.476 heures.



B.3.7. Autres informations

B.3.7.1. Engagements financiers donnés

• Cautions

a) Garantie Préfecture de Paris (Service Accompagnement Loisirs)	51 833 €
b) Cauton Tourisme - Service Accompagnement Loisirs	31 008 €
c) Cauton Affranchissement Entreprise Adaptée de Levallois	15 244 €
d) Cauton URSSAF de l'Aisne	15 148 €
e) Garantie CGOS - Service Accompagnement Loisirs	6 000 €
f) Garantie Atout France - Service Accompagnement-loisirs	523 542 €

B.3.7.2. Dettes garanties par des suretés réelles

a) Banque Populaire Rives de Paris	607 582 €
------------------------------------	------------------

B.3.7.3. Dettes garanties par les collectivités territoriales

a) Dexia CLF Banque	16 030 079 €
b) Caisse des dépôts et Consignations	9 754 757 €
c) Des matériels et locaux sont mis à disposition à titre gratuit par les donneurs d'ordre, dans certains établissements.	

B.3.7.4. Engagements pris en matière de crédit-bail (en €)

	Valeurs d'origine des biens	Valeurs de rachat des biens	REDEVANCES		RESTANT DÛ A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
			Antérieures	de l'année	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
MOBILIER	1 004 736	39 387	854 680	204 453	165 230	119 644	45 586	
IMMOBILIER	649 245	1	437 825	47 205	255 781	43 278	173 112	39 391
TOTAL	1 653 981	39 388	1 292 505	251 657	421 011	162 922	218 698	39 391

IMMOBILIER	COUT D'ENTRÉE	AMORTISSEMENT		VALEUR NETTE
		EXERCICE	CUMULE	
CONSTRUCTION EA BOLOGNE	649 245	29 033	381 750	267 495



B.4 Tableau de financement (en K€)

	31/12/2014	31/12/2013
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	3 392	1 229
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions nettes des reprises	9 612	9 671
- Transferts de charges au compte de charges à répartir	- 157	
- Plus ou moins value de cession	- 62	- 223
- Reprise de subvention d'investissement	- 956	- 513
Capacité d'Autofinancement	11 830	10 164
Variation des actifs circulants	- 2 207	987
Variation des passifs court terme	1 191	- 225
Variation du besoin en fonds de roulement	- 1 017	762
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation (A) :	12 847	9 402
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant d'acquisitions d'immobilisations	- 10 856	- 7 336
Encaissement résultant de cessions d'immobilisations	437	1 412
Entrée de périmètre	- 351	
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B) :	- 10 770	- 5 924
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues en fonds associatifs	68	548
Émission d'emprunts	10 846	5 459
Remboursement d'emprunts	- 11 554	- 4 039
Trésorerie provenant des opérations de financement (C) :	- 640	1 968
Variation de trésorerie (A + B + C)	1 437	5 447
Trésorerie en début d'exercice (D)	28 152	22 705
Trésorerie en fin d'exercice (A + B + C + D)	29 589	28 152



B.5. Rapport du commissaire aux comptes

FEDERATION DES APAJH

ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES

A.P.A.J.H.
Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1974

Tour Maine Montparnasse
33 Avenue du Maine
Boîte aux lettres n° 35
75755 PARIS Cedex 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

TH

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Fédération des APAJH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note B.2.1.1 « Modification du périmètre » de l'annexe relative l'impact de la reprise en gestion nationale des établissements gérés précédemment par l'APAJH du Rhône.
- La note B.2.2.c « Indemnités de Départ à la Retraite » de l'annexe relative à l'incidence des changements de paramètres dans le calcul de l'engagement de retraite par rapport à l'exercice précédent.

fn



2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondages la conformité des produits de tarification comptabilisés avec les décisions d'attribution des organismes financeurs.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner par sondage les modalités définitives d'arrêté des résultats sous contrôle des tiers financeurs, conditionnés à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements de l'association. Nos travaux nous ont permis de nous assurer que les résultats précédents définitivement arrêtés par votre association sont conformes aux décisions des autorités administratives finançant ces établissements.
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les conséquences de l'avis 2007-05 du CNC. Malgré l'homogénéisation des règles comptables entre les comptes administratifs et les comptes annuels, il demeure des divergences entre le cumul des comptes administratifs et le résultat des comptes annuels. En conséquence, nous avons validé les opérations constituant le passage de la somme des résultats administratifs des structures au résultat comptable de la Fédération des APAJH.
- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'association pour identifier et évaluer les risques, ainsi que l'examen de la situation des litiges.

fn



- Une provision pour retraite dont le montant s'élève à 8 353 K€ à la clôture de l'exercice est comptabilisée au passif de l'association. Les modalités de détermination de cette provision ainsi que les changements de paramètres de calcul sont relatées dans l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à valider les conclusions d'un organisme spécialisé indépendant qui a évalué la provision à constituer au 31 décembre 2014 à partir des données salariales 2014. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des changements opérés dans les paramètres retenus pour le calcul.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

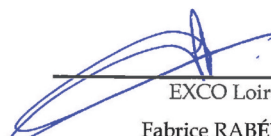
3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint Etienne, le 06 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes



EXCO Loire
Fabrice RABÉRIN
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon





Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap